Rapport annuel d'OSPAR pour 2020-21

www.ospar.org

OSPAR COMMISSION

Contents

Bienvenue parmi les lecteurs de notre Rapport annuel pour 2020-21 4

Un message de notre Président, Richard Cronin 5

Réunion ministérielle de la Commission OSPAR 6

Stratégie OSPAR 2030 pour le milieu marin de l'Atlantique du Nord-est - lutte contre la perte de biodiversité, la pollution et le changement climatique 7

Déclaration de Cascais 8

Biodiversité et écosystèmes 10

OSPAR étend la protection des oiseaux de mer 11

Forêts de varech: Un habitat sous-marin qui séquestre le carbone et qui est en déclin 12

Habitat à Haploops– habitats critiques des fonds marins 14

Le Corégone oxyringue - un poisson migrateur vulnérable aux déversoirs 16

La balane des Açores – une espèce clé endémique à la région macaronésique 17

Impacts environnementaux des activités humaines 19

Exploitation minière des grands fonds marins 20

Substances dangereuses et eutrophisation 22

Industrie de l'offshore 23

Substances radioactives 24

Activités interdisciplinaires 25

Coopération internationale 26

OSPAR et l'Accord de Bonn : unir les efforts pour protéger le milieu marin 27

Nations unies 30

Autres Accords, publications et flux de données 34

Bienvenue parmi les lecteurs de notre Rapport annuel pour 2020-21

Un message de notre Secrétaire exécutif, Dominic Pattinson

Je vous souhaite la bienvenue parmi les lecteurs du Rapport annuel de cette année, qui couvre la période du 1er juillet 2020 au 1er octobre 2021. Le rapport met l'accent sur les activités de nos Parties contractantes en matière de protection et de conservation de l'Atlantique du Nord-Est.

Cette année a été chargée. La pandémie de Covid-19 a continué de produire un impact sur notre façon de travailler et, comme beaucoup de gens, nous avons dû nous adapter au travail en ligne. Cela a parfois été difficile et bien que les réunions virtuelles présentent de nombreux avantages, une réunion en face à face est plus efficace pour traiter certaines questions. C'est pour cette raison que, pour la deuxième fois, la réunion de la Commission OSPAR et la Réunion ministérielle ont été reportées ; elles ont finalement eu lieu du 27 septembre au 1er octobre 2021. Comme vous le verrez plus loin dans ce rapport, je suis ravi, et soulagé, que ces réunions se soient tenues à Cascais, au Portugal, et qu'elles aient produit des résultats aussi positifs. Sur une note personnelle, il s'agissait de ma première réunion en présentiel depuis mon arrivée au Secrétariat d'OSPAR en juin 2020 et ce fut un plaisir de rencontrer enfin en personne des collègues que je n'avais vus qu'à l'écran au cours des 14 derniers mois.

En ce qui concerne nos activités cette année, une grande partie de notre travail a porté sur l'agrément des produits livrables destinés à la Réunion ministérielle. En outre, les travaux sur le produit phare d'OSPAR, le Bilan de santé (QSR) 2023, se sont également intensifiés, et des experts de toutes nos Parties contractantes ont travaillé sur les évaluations qui contribueront au rapport.

Cette année a vu le départ de Jo Foden qui, après plus de 6 ans d'un soutien exemplaire à nos Parties contractantes, va jouer un nouveau rôle au sein du Programme des Nations Unies pour l'environnement, en les aidant à préparer leur prochain QSR. Nous avons également accueilli dans notre équipe Alejandro Iglesias Campos, qui a succédé à Jo et s'occupe de notre Comité Substances dangereuses et eutrophisation, et Julien Favier, coordinateur de projet pour le QSR 2023.

Je vous souhaite une excellente lecture de ce rapport.

Un message de notre Président, Richard Cronin

La période de 2020 à 2021 a été une année importante pour OSPAR. Nous avons tenu notre première Réunion ministérielle depuis plus de 10 ans, au cours de laquelle nous avons adopté une nouvelle Stratégie pour le milieu marin de l'Atlantique du Nord-Est (NEAES) pour 2030 ; cette stratégie ambitieuse guidera les travaux d'OSPAR jusqu'à la fin de la décennie.

Comme il est indiqué clairement dans la NEAES 2030 et dans la Déclaration de Cascais, adoptées par les ministres d'OSPAR et le Commissaire représentant l'Union européenne lors de la réunion du 1er octobre, l'océan est en crise. Les objectifs de la nouvelle Stratégie contribueront à faire face à la triple menace que représentent la perte de biodiversité, la pollution et le changement climatique, et à faire avancer le travail vers la réalisation de l›Agenda 2030 et des Objectifs de développement durable (ODD) des Nations unies (ONU).

En tant que Président de la Commission OSPAR, ce fut un privilège et un honneur de superviser l'agrément de la nouvelle Stratégie. Il y a eu des moments au cours de l'année où il semblait impossible de parvenir à un accord sur certains des produits livrables. Toutefois, je suis heureux de pouvoir vous dire que grâce au travail acharné, à l'engagement et à la détermination des Parties contractantes à trouver des solutions hautement ambitieuses et consensuelles, OSPAR a agréé une série de mesures qui démontrent son engagement à protéger et à conserver l'Atlantique du Nord-Est. Le défi consiste maintenant à faire en sorte que, en travaillant ensemble, nous mettions pleinement en œuvre la Stratégie.

Je voudrais également profiter de cette occasion pour remercier les deux Vice-présidents d'OSPAR, John Clorley (Royaume-Uni) et Ane-Marie Løvendahl Eskildsen (Royaume du Danemark), pour leur soutien et leurs conseils. John nous a quittés pour un nouveau rôle en février et je suis heureux d'accueillir parmi nous Jorge Ureta Maeso (Espagne), notre nouveau Vice-président.

Left to Right: Executive Secretary, Dominic Pattinson; OSPAR Vice-Chair, Ane-Marie Løvendahl Eskildsen (Denmark); OSPAR Chair, Richard Cronin (Ireland); OSPAR Vice-Chair, Jorge Ureta (Spain)

Réunion ministérielle de la Commission OSPAR

La Réunion ministérielle d'OSPAR a eu lieu à Cascais, au Portugal, le 1er octobre 2021. Il s'agissait de la première Réunion ministérielle d'OSPAR depuis 2010, une réunion qui a été généreusement accueillie par le gouvernement du Portugal, avec le soutien de la municipalité de Cascais, dans le magnifique Palácio da Cidadela.

Les ministres des 15 pays représentés au sein d'OSPAR et le Commissaire à l'environnement, aux océans et à la pêche de l'Union européenne se sont réunis en personne et virtuellement pour s'engager à nouveau, en adoptant la Déclaration de Cascais, à remplir leurs obligations au titre de la Convention OSPAR. La Déclaration réaffirme que les Parties contractantes sont plus fortes lorsqu'elles travaillent ensemble et qu'elles montreront l'exemple et intensifieront leurs efforts pour protéger, conserver et restaurer l'Atlantique du Nord-Est.

En plus de la Déclaration, une série de mesures concrètes ont été adoptées lors de la réunion. Elles contribueront à la réalisation de la vision d'OSPAR : un Atlantique du Nord-Est propre, sain et biologiquement divers, qui est productif, utilisé durablement et résilient aux effets du changement climatique et de l'acidification des océans.

Le principal produit livrable opérationnel est la nouvelle Stratégie OSPAR pour le milieu marin de l'Atlantique du Nord-Est (NEAES) pour 2030, qui définit comment les 16 Parties contractantes d'OSPAR mettront en œuvre la Convention OSPAR au cours de la prochaine décennie. Cette Stratégie s'articule autour de quatre thèmes, à savoir : des mers propres ; des mers biologiquement diverses ; des mers productives et exploitées de manière durable ; et des mers résilientes face au changement climatique et à l'acidification des océans. Les objectifs stratégiques définissent les buts généraux d'OSPAR dans les domaines suivants : l'eutrophisation ; les substances dangereuses ; les substances radioactives ; les déchets marins ; la protection, la conservation et la restauration des espèces et habitats ; l'utilisation durable du milieu marin ; les bruits sous-marins ; la protection du fond marin ; et le changement climatique et l'acidification des océans.

Les objectifs opérationnels fixent des cibles qualitatives et quantitatives assorties de délais pour aider à la réalisation des objectifs stratégiques, notamment :

réduire les articles en plastique à usage unique et les articles en plastique d'origine maritime sur nos plages de 50 % d'ici à 2025 et de 75 % d'ici à 2030 ; et

étendre le réseau d'Aires marines protégées (AMP) d'OSPAR et d'autres mesures de conservation efficaces pour couvrir au moins 30 % de la zone maritime d'OSPAR d'ici à 2030.

La Stratégie souligne aussi l'importance de la coopération régionale pour assurer une protection efficace et une utilisation durable des mers et garantir qu'OSPAR continuera de jouer un rôle de premier plan dans la résolution des problèmes océaniques mondiaux. À cette fin, nous avons signé de nouveaux Mémorandums d'entente avec l'Accord de Bonn et le Secrétariat de la Convention de Carthagène.

Les produits livrables pour la Réunion ministérielle sont mis en avant dans tout le rapport.

Stratégie OSPAR 2030 pour le milieu marin de l'Atlantique du Nord-est - lutte contre la perte de biodiversité, la pollution et le changement climatique

Pourquoi est-ce important ?

La Stratégie pour le milieu marin de l'Atlantique du Nord-est le moyen par lequel les Parties contractantes OSPAR mettront en œuvre la Convention OSPAR jusqu'en 2030. La Stratégie définit les objectifs collectifs des 16 Parties contractantes d'OSPAR pour relever le triple défi auquel est confronté l'océan : la perte de biodiversité, la pollution, y compris les déchets marins, et le changement climatique. Sa mise en œuvre fait partie de notre contribution à la réalisation de l'Agenda 2030 des Nations unies pour le développement durable et de ses objectifs de développement durable (ODD).

Quelles sont les mesures prises par OSPAR ?

La Stratégie définit la vision, les objectifs stratégiques et opérationnels d'OSPAR. Elle s'articule autour de quatre thèmes (Mers propres, Mers biologiquement diverses et saines, Mers productives et exploitées de manière durable, et Mers résilientes aux impacts du changement climatique et de l'acidification des océans). Ses objectifs stratégiques définissent les buts primordiaux d'OSPAR sur : l'eutrophisation, les substances dangereuses, les substances radioactives, les déchets marins, la protection, conservation et restauration d'espèces et habitats, l'utilisation durable du milieu marin, le bruit sous-marin, la protection des fonds marins, et le changement climatique et l'acidification des océans. Les objectifs opérationnels fixent des cibles qualitatives et quantitatives pour soutenir la réalisation des objectifs stratégiques.

La Stratégie souligne également l'importance de la coopération régionale pour garantir la protection efficace et l'utilisation durable des mers et que OSPAR continuera à jouer un rôle de premier plan en ce qui concerne le traitement des problèmes océaniques mondiaux.

Quelles sont les bénéfices pour l'Atlantique du Nord-est ?

La mise en œuvre de la Stratégie aidera OSPAR à réaliser sa vision d'un océan Atlantique du Nord-est propre, sain et biologiquement diversifié, qui soit productif, utilisé de manière durable et résilient au changement climatique et à l'acidification des océans.

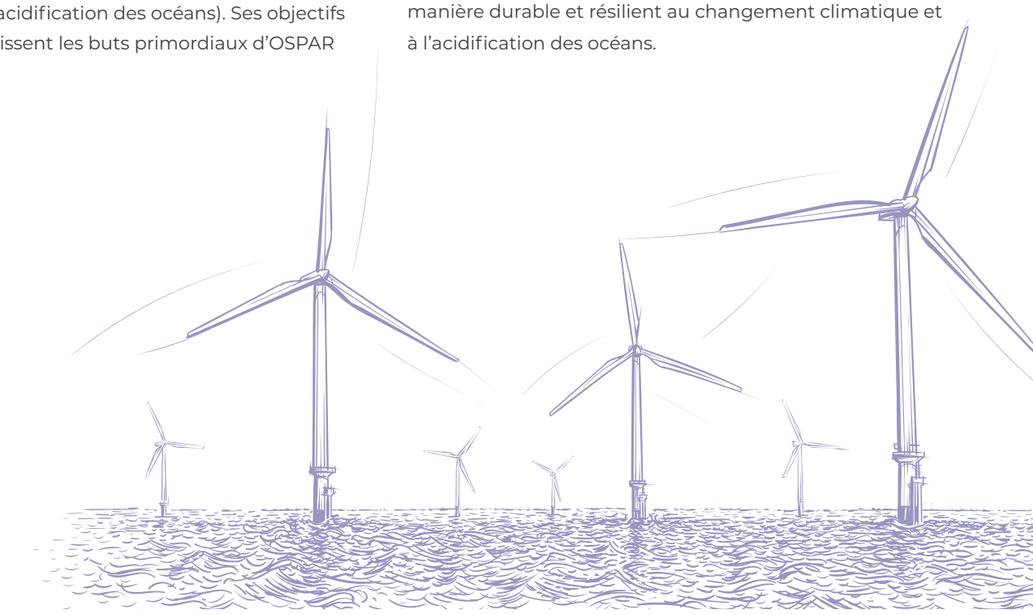

Déclaration de Cascais

Pourquoi est-ce important ?

La déclaration ministérielle est le résultat politique clé de la réunion ministérielle OSPAR 2021. Elle vise à refléter l'ambition collective des Parties contractantes d'OSPAR de renouveler leurs engagements dans le cadre de la Convention OSPAR, à savoir protéger, conserver et utiliser durablement le milieu marin de l'Atlantique du Nord-est, et de relever les défis auxquels l'océan est confronté. La déclaration marque l'accord des ministres d'OSPAR et du commissaire européen pour adopter, mettre en œuvre et financer la mise en œuvre de la nouvelle Stratégie pour le milieu marin de l'Atlantique du Nord-est (NEAES) 2030 d'OSPAR.

Quelles sont les mesures prises par OSPAR ?

Les Parties contractantes d'OSPAR démontrent leur engagement continu et partagé envers l'ordre international fondé sur des règles et la coopération régionale multilatérale dans la protection et l'utilisation durable de l'Atlantique du Nord-est. Elle réaffirme que les Parties contractantes sont plus fortes lorsqu'elles travaillent ensemble et les engage à prendre des décisions par consensus, de manière inclusive et transparente.

Quelles sont les bénéfices pour l'Atlantique du Nord-est ?

La NEAES 2030 définit une série de nouveaux objectifs ambitieux pour relever les défis auxquels l'océan est confronté. La mise en œuvre de la NEAES contribuera à enrayer et à inverser la perte de biodiversité, à prévenir et à éliminer la pollution et à lutter contre les effets du changement climatique et de l'acidification des océans sur le milieu marin.

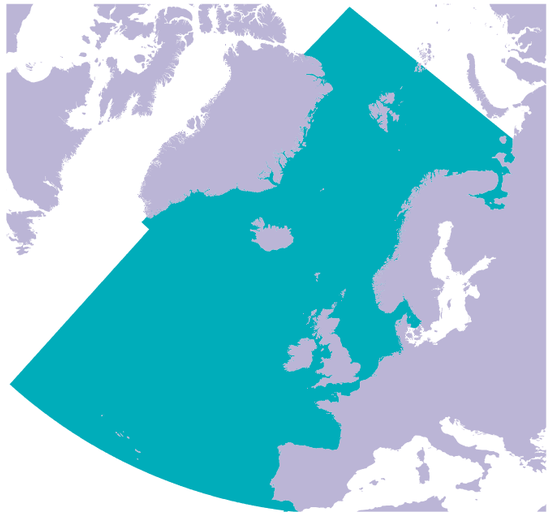

"The Declaration reaffirms that the Contracting Parties are stronger when they work together and commits them to inclusive, transparent consensus-based decision-making."

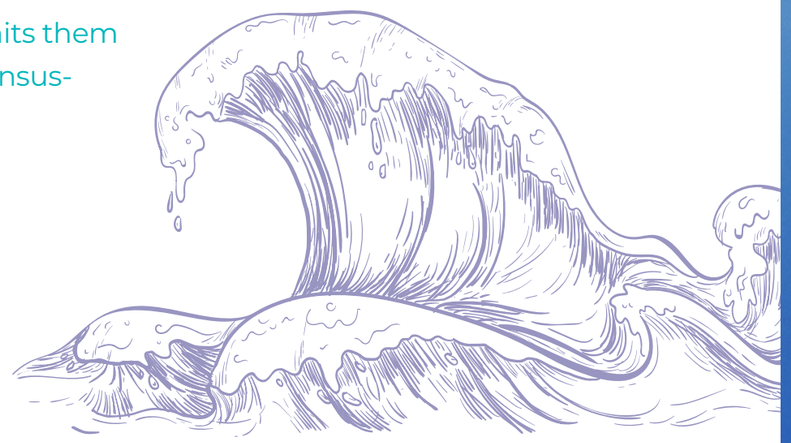

"The NEAES 2030 sets out a series of ambitious new objectives to address the challenges facing the ocean."

Biodiversité et écosystèmes

Le Comité Biodiversité et écosystèmes (BDC) d'OSPAR s'est réuni en ligne du 12 au 16 avril.

Les évaluations de l'état des espèces et habitats figurant sur la Liste OSPAR sont un nouveau type de produit d'OSPAR sous forme d'évaluations ; celles-ci ont été réalisées par le BDC au cours des deux derniers cycles de réunions. Les caractéristiques figurant sur la Liste OSPAR des espèces et habitats menacés et/ou en déclin ont été identifiées comme nécessitant des actions de conservation prioritaires. L'évaluation régulière de l'état des caractéristiques, y compris les évaluations visant à déterminer si les menaces et les pressions qui s'exercent sur les espèces ont changé, fournit des informations importantes indiquant la meilleure approche pour prendre des actions de protection supplémentaires. En 2021, le BDC a mené à bien des évaluations de l'état de 2 espèces d'oiseaux et de 11 espèces de requins, de pocheteaux et de raies. La distribution et l'abondance de la plupart de ces espèces sont toujours en déclin, mais on voit des signes d'amélioration, par exemple dans l'état de la raie douce. On voit aussi diminuer les niveaux des menaces qui pèsent sur les espèces, ce qui pourrait permettre le rétablissement progressif de celles-ci.

Le BDC a bien fait avancer l'élaboration d'indicateurs communs, en travaillant pour étendre la couverture spatiale à d'autres régions d'OSPAR, et en améliorant la méthodologie d'évaluation des indicateurs, y compris l'élaboration de seuils. Au cours de ce cycle de réunions, il y a également eu une période intensive de collecte de données pour le QSR 2023 ; les évaluations des indicateurs communs au cours du prochain cycle de réunions reposeront ainsi sur une base scientifique solide.

En 2021, le BDC a accueilli deux nouvelles AMP désignées pour venir s'ajouter au réseau OSPAR d'AMP. Le réseau comprend maintenant 552 AMP couvrant une superficie totale de 874 127 km2, soit 6,5 % de la zone maritime d'OSPAR. Le BDC continuera d'élaborer des méthodes d'évaluation et des approches de gestion pour le réseau d'AMP.

Le BDC a remercié Jeroen Vis (Pays-Bas) pour son attachement aux travaux du Comité dont il a assuré la présidence depuis 2017. Son engagement et son enthousiasme pour la protection de la biodiversité de l'Atlantique du Nord-Est ont été une source d'inspiration. Le Comité a élu Nina Schröder (Allemagne) à la présidence pour les deux prochaines années.

Photo credit: Outgoing Chair of BDC: Jeroen Vis (Netherlands)

OSPAR étend la protection des oiseaux de mer

Pourquoi est-ce important ?

Les déclins inquiétants du nombre d'oiseaux de mer indiqués dans l'Evaluation intermédiaire d'OSPAR de 2017 étaient suffisamment frappants pour qu'OSPAR conclue que "les oiseaux de mer sont en difficulté". Des déclins ont été détectés chez de nombreuses espèces et des vulnérabilités ont été mises en évidence à tous les stades de la vie. Alors que de nombreux sites de nidification des oiseaux de mer sont protégés, il existe un manque de protection en ce qui concerne les zones d'alimentation en mer.

Le courant du Nord Atlantique est une zone de transition où de grandes gyres océaniques se rencontrent, créant des courants qui apportent des nutriments des eaux profondes. Cette zone reçoit également l'influence de l'océan Arctique, qui apporte de l'eau très froide, fraîche, et riche en nutriments. La biodiversité est élevée dans ces zones de transition frontalières et le Site est une importante aire d'alimentation pour trois espèces d'oiseaux de mer figurant sur la Liste OSPAR des espèces et habitats menacés et/ou en déclin : la Mouette tridactyle (*Rissa tridactyla*), le Guillemot de Brünnich (*Uria lomvia*), le Puffin d'Audubon (*Puffinus lherminieri baroli*). Ces espèces se reproduisent dans l'ensemble de la zone maritime OSPAR, des côtes du Groenland au nord à celles des Açores au sud. Le Site constitue également une aire d'alimentation vitale pour de nombreuses autres espèces d'oiseaux de mer et est connu pour être fréquenté par d'autres espèces migratrices telles que les baleines.

Quelles sont les mesures prises par OSPAR ?

OSPAR adoptera une Décision juridiquement contraignante visant à établir l'aire marine protégée du Courant Nord Atlantique et du mont sous-marin Evlanov (AMP NACES) ainsi que des mesures de gestion pour le Site. Le Site protégera cette zone d'une importance vitale pour les oiseaux de mer, qui couvre 595 196 km^2.

Quelles sont les bénéfices pour l'Atlantique du Nord-est ?

Le Site est une importante aire d'alimentation utilisée à la fois par les oiseaux de mer qui se reproduisent sur les côtes de l'Atlantique Nord-est et par ceux qui migrent à travers le monde ou qui nichent dans d'autres parties du monde. L'on a constaté de nombreux exemples d'oiseaux de mer suivis qui traversent l'océan pour atteindre ce Site. La création de cette AMP permettra de protéger un site important dans la zone située au-delà de la juridiction nationale pour les oiseaux de mer.

En établissant cette Aire marine protégée, OSPAR atteint l'objectif d'Aichi 2020 de la Convention des Nations Unies sur la biodiversité, à savoir désigner 10 % des eaux marines comme AMP.

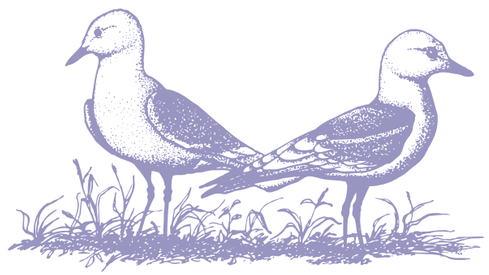

Forêts de varech: Un habitat sous-marin qui séquestre le carbone et qui est en déclin

Pourquoi est-ce important ?

Les forêts de varechs constituent un habitat important pour toute une série d'espèces marines et jouent un rôle important dans la séquestration du carbone atmosphérique. L'on a déjà enregistré des pertes dramatiques de l'habitat aux forêts de varech dans la partie méridionale de la zone maritime OSPAR et des déclins significatifs ont été observés à plusieurs endroits ailleurs. Les forêts de varech poussent dans les eaux côtières et sont composées de plusieurs espèces différentes de varechs, dont certaines ont connu un déclin spectaculaire et sont connues pour être affectées par les pratiques de pêche destructrices et la pollution côtière. On prévoit que le changement climatique ajoutera aux pressions multiples qui impactent déjà sur les forêts de varech.

Quelles sont les bénéfices pour l'Atlantique du Nord-est ?

Les forêts de varech ont la capacité de séquestrer le carbone, de filtrer et de fixer le ruissellement des nutriments et de fournir des habitats importants pour de nombreuses espèces. Les projections du changement climatique montrent une contraction des limites méridionales de distribution des espèces formant des forêts de varech. La protection des forêts de varech et une action régionale coordonnée visant à réduire les pressions exercées par les activités humaines permettront d'accroître la résilience de cet habitat important. Les forêts de varech en bonne santé aideront à maintenir un écosystème sain dans l'Atlantique Nord-est et contribueront à atténuer le changement climatique.

Quelles sont les mesures prises par OSPAR ?

OSPAR adoptera une nouvelle Recommandation pour renforcer la protection de l'habitat aux forêts de varech. La nouvelle mesure encouragera les Parties contractantes OSPAR concernées à prendre des actions pour protéger les forêts de varech et à envisager collectivement d'améliorer les cartes régionales des habitats aux forêts de varech, et à promouvoir des approches régionales de gestion visant à minimiser les effets néfastes des activités humaines et du changement climatique sur l'habitat aux forêts de varech.

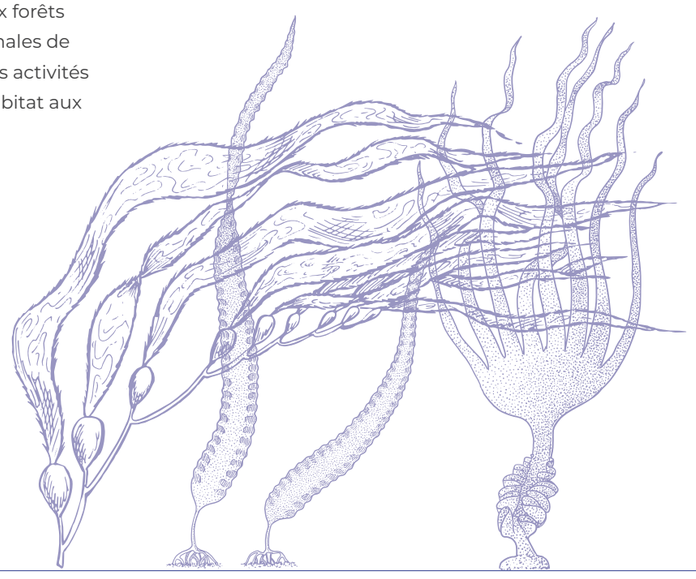

Objectif OSPAR: Zéro perte de granulés tout au long de la chaîne d'approvisionnement de plastique

Pourquoi est-ce important ?

Les déchets endommagent l'environnement marin par l'ingestion de particules de plastique, l'enchevêtrement avec des engins de pêche et d'autres débris, l'étouffement des habitats benthiques et le transport d'espèces non indigènes. Les plastiques peuvent constituer jusqu'à 95 % des déchets marins qui s'accumulent sur les rivages, à la surface de la mer et sur les fonds marins.

Les granulés, paillettes et poudres de plastique sont la matière première de tous les produits en plastique. Les déversements de granulés peuvent se produire à toutes les étapes de la chaîne de production, y compris aux sites de production et aux usines de traitement, ainsi que pendant le chargement et le transport des granulés. La mauvaise gestion des déversements accidentels ou systématiques lors des opérations de routine est l'une des raisons pour lesquelles on retrouve des granulés dans l'environnement, notamment dans les rivières, l'océan et sur les plages.

On sait que les granulés de plastique sont ingérés par toute une série d'animaux, qu'ils nuisent à la faune sauvage et qu'ils contaminent les écosystèmes terrestres et marins.

Quelles sont les mesures prises par OSPAR ?

OSPAR adoptera une Recommandation sur la réduction des pertes de granulés plastiques dans le milieu marin en encourageant le développement et la mise en œuvre en temps utile de normes de prévention des pertes de granulés et de régimes de certification efficaces et cohérents pour l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement en plastique.

La Recommandation précise les exigences minimales que les normes et régimes de certification doivent contenir. Les Parties contractantes s'efforceront de développer et de mettre en œuvre un cadre de certification harmonisé au sein de la zone maritime OSPAR.

La Recommandation est soutenue par des lignes directrices destinées aux Parties contractantes et à l'industrie.

Quelles sont les bénéfices pour l'Atlantique du Nord-est ?

L'objectif stratégique d'OSPAR (Stratégie pour le milieu marin de l'Atlantique du Nord-est (NEAES) 2030) est de prévenir les apports et réduire considérablement les déchets marins, y compris les microplastiques, afin de parvenir à des niveaux qui ne causent pas d'effets préjudiciables pour le milieu marin et côtier, dans le but ultime d'éliminer les apports de déchets.

La Recommandation contribuera à réaliser cet objectif en luttant contre la perte de granulés de plastique tout au long de la chaîne d'approvisionnement de plastiques.

Les mesures politiques devraient se concentrer sur la prévention des déversements à la source. L'identification et la mise en place de mesures préventives visant à réduire le risque de fuite de granulés tout au long de la chaîne d'approvisionnement doivent être prioritaires par rapport aux mesures correctives visant à nettoyer les granulés déjà présents dans l'environnement

.

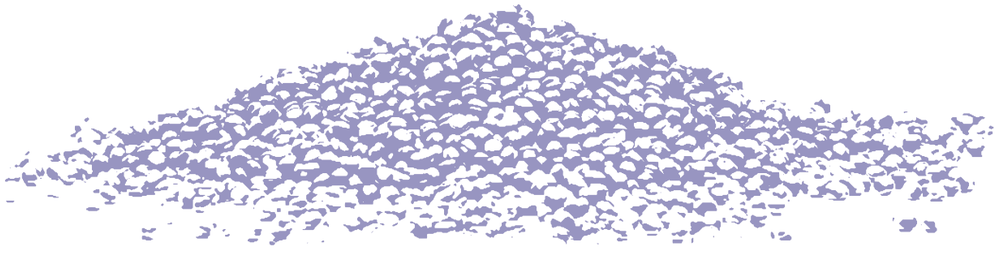

Habitat à Haploops– habitats critiques des fonds marins

Pourquoi est-ce important ?

Les habitats sains et productifs des fonds marins vaseux sont un élément essentiel d'un environnement marin sain. Les espèces d'Haploops sont de petits crustacés de l'ordre des amphipodes. Dans les zones où ils sont présents en grand nombre, les petits tubes qu'ils construisent pour se loger peuvent créer une structure spéciale dans les sédiments vaseux, qui constitue un habitat vital pour d'autres espèces, lesquelles constituent à leur tour une source de nourriture importante pour les poissons démersaux. Ces habitats sont très sensibles aux perturbations dues au chalutage de fond et à l'anoxie périodique. La zone couverte par cet habitat s'est considérablement rétrécie par rapport à sa répartition historique.

Quelles sont les mesures prises par OSPAR ?

OSPAR adoptera une nouvelle Recommandation visant à renforcer la protection de l'habitat à Haploops. La Recommandation encouragera les Parties contractantes OSPAR concernées à mettre en place des mesures pour améliorer les informations sur les lieux où se trouvent les habitats à Haploops, protéger ces habitats et travailler en collaboration avec HELCOM pour assurer une gestion et une recherche cohérentes de cet habitat.

Quelles sont les bénéfices pour l'Atlantique du Nord-est ?

La protection de l'habitat à Haploops permettra de maintenir intactes les fonctions bénéfiques pour les écosystèmes côtiers. Les tapis denses formés par les tubes d'Haploops dans les sédiments vaseux des fonds marins structurent l'ensemble du paysage marin et fournissent des filtres, des zones d'alimentation pour les poissons tels que le cabillaud et les poissons plats, et augmentent la production primaire de la communauté des fonds marins.

"La présente Recommandation encouragera les Parties contractantes OSPAR concernées à mettre en place des mesures pour améliorer les informations sur les lieux où se trouvent les habitats à Haploops, protéger ces habitats et travailler en collaboration avec HELCOM pour assurer une gestion et une recherche cohérentes de cet habitat."

OSPAR est en bonne voie d'adopter un nouveau plan d'action sur les déchets marins en 2022

Pourquoi est-ce important ?

Les déchets marins sont devenus l'un des problèmes environnementaux majeurs de la société moderne. Il ne s'agit pas seulement d'un problème esthétique, mais d'un coût socio-économique, d'une menace pour la santé et la sécurité des personnes et d'un impact sur les organismes marins.

Le Plan d'action régional d'OSPAR sur les déchets marins (RAP) a été adopté par la Commission OSPAR en 2014 et il s'étend jusqu'en 2021. Il comprend 32 actions collectives et 23 actions nationales qui visent à aborder les sources et les voies terrestres et marines des déchets marins, de même que des actions d'éducation et de sensibilisation, et des actions d'élimination.

La Recommandation OSPAR sur la réduction des pertes de granulés plastiques dans le milieu marin qui a été soumise à OSPAR 2021 fait partie des actions prises dans le cadre du RAP.

Quelles sont les mesures prises par OSPAR ?

La Stratégie pour le milieu marin de l'Atlantique du Nord-est (NEAES) 2030 engage OSPAR à élaborer et à approuver un RAP actualisé d'ici 2022, afin de traiter les questions nouvelles et émergentes et de réduire les impacts des éléments qui causent le plus de dommages au milieu marin.

A titre de base solide pour ce travail, OSPAR a réalisé une évaluation approfondie des impacts et de l'efficacité du présent RAP. L'évaluation a pris en compte des preuves provenant de nombreuses sources, y compris les évaluations des indicateurs OSPAR, les rapports des Parties contractantes et les enquêtes sur l'attitude des parties prenantes et du public.

Le rapport d'évaluation présente des conclusions sur l'impact du RAP ainsi que des recommandations pour la prochaine phase de travail. Nombre de ces recommandations ont déjà été prises en compte dans la rédaction initiale du nouveau RAP.

En juin 2021, les Parties contractantes OSPAR avaient achevé 25 des 32 actions collectives du RAP actuel ; 3 étaient toujours en cours et 4 avaient été mises de côté. Les récentes évaluations des indicateurs OSPAR montrent certains signes de réduction des niveaux de déchets marins mais il reste encore un long chemin à parcourir.

Quelles sont les bénéfices pour l'Atlantique du Nord-est ?

L'objectif stratégique d'OSPAR est de prévenir les apports et réduire considérablement les déchets marins, y compris les microplastiques, afin de parvenir à des niveaux qui ne causent pas d'effets préjudiciables pour le milieu marin et côtier, dans le but ultime d'éliminer les apports de déchets.

L'évaluation du RAP actuel permettra de garantir que la prochaine phase de travail dans le cadre de la NEAES 2030 sera ciblée sur les questions pour lesquelles OSPAR peut apporter le plus de valeur ajoutée.

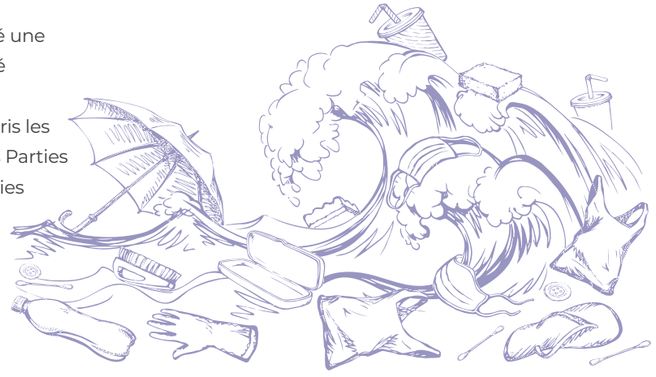

Le Corégone oxyringue - un poisson migrateur vulnérable aux déversoirs

Pourquoi est-ce important ?

Le Corégone oxyringue (*Coregonus oxyrinchus*) est vulnérable aux modifications de l'habitat et à l'obstruction par les déversoirs et les barrages, seules les rivières avec un passage libre peuvent être utilisées pour le frai. Si le Corégone oxyringue ne peut pas atteindre des frayères et des zones de reproduction appropriées suffisamment éloignées de la mer, les larves nouvellement écloses risquent d'être emportées dans les eaux salines de l'océan où elles ne peuvent pas survivre. Le nombre du Corégone oxyringue dans la mer des Wadden a considérablement diminué et la zone dans laquelle ils se trouvent s'est rétrécie. Il est urgent d'améliorer la qualité de l'habitat des rivières pour que ce poisson puisse continuer à migrer le long des côtes de la mer du Nord.

Quelles sont les mesures prises par OSPAR ?

OSPAR adoptera une nouvelle mesure visant à renforcer la protection de la population du Corégone oxyringue dans la mer des Wadden. La mesure encouragera les Parties contractantes OSPAR concernées à agir pour protéger le Corégone oxyringue à toutes les étapes de sa vie, maintenir des graviers de frai exempts de vase dans les rivières dotées d'une riche végétation, et améliorer le libre passage des poissons migrateurs. OSPAR envisagera des actions collectives pour entreprendre des études de suivi afin de déterminer les modes de migration du Corégone oxyringue dans le milieu marin.

Quelles sont les bénéfices pour l'Atlantique du Nord-est ?

La protection du Corégone oxyringue contribuera à garantir que l'écosystème de l'Atlantique Nord-est reste intact. Les poissons qui migrent entre les frayères d'eau douce et les océans salés créent un lien vital entre ces écosystèmes. Cette mesure OSPAR contribuera à la lutte contre la perte de biodiversité.

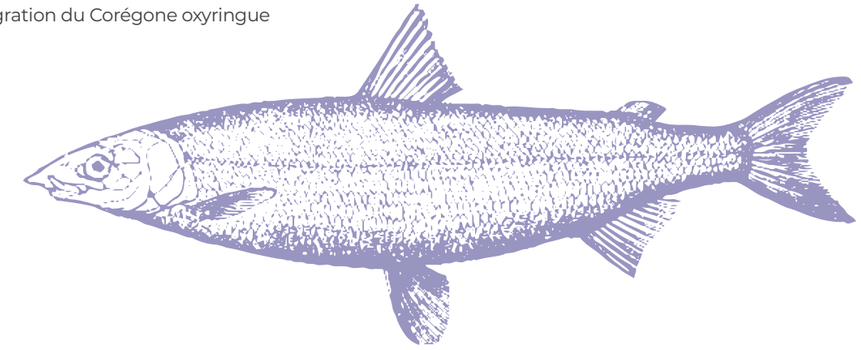

La balane des Açores – une espèce clé endémique à la région macaronésique

Pourquoi est-ce important ?

La région de la Macaronésie est caractérisée par un océan ouvert de plusieurs kilomètres de profondeur et quelques îles isolées. Les rivages rocheux de ces îles abritent des espèces uniques au monde, comme la balane des Açores (*Megabalanus azoricus*). Il s'agit d'une espèce clé pour ces communautés de rivages rocheux. Sans elle, d'autres espèces disparaîtraient également. La population de la balane des Açores a diminué rapidement et est désormais menacée d'extinction.

Quelles sont les mesures prises par OSPAR ?

OSPAR adoptera une nouvelle Recommandation visant à renforcer la protection de la balane des Açores. La nouvelle mesure encouragera les Partites contractantes OSPAR concernées à prendre des actions pour protéger la balane des Açores et encouragera OSPAR à prendre des actions collectives pour accroître la sensibilisation à l'égard de cette espèce et pour diffuser des informations sur les menaces auxquelles elle fait face. Par exemple, les touristes qui visitent les Açores ignorent peut-être que cette espèce, qui est souvent récoltée à des fins alimentaires, est menacée.

Quelles sont les bénéfices pour l'Atlantique du Nord-est ?

La protection de la balane des Açores contribuera à garantir que les communautés très particulières des rivages rocheux des Açores en Macaronésie restent fonctionnelles. Ceci contribuera à la lutte contre la perte de biodiversité. .

Impactsenvironnementaux des activités humaines

Le Comité Impacts environnementaux des activités humaines (EIHA) d’OSPAR s’est réuni en ligne du 15 au 18 mars 2021.

À mesure que la nouvelle NEAES commençait à prendre forme, l’EIHA a entrepris l›identification de tâches plus spécifiques pour aider à la mise en œuvre de cette Stratégie. De nouvelles tâches ont été définies pour les déchets marins, le transport maritime, les câbles sous-marins, l’exploitation minière des grands fonds marins, les bruits sous-marins, les énergies renouvelables et l’évaluation des effets cumulatifs. D’autres tâches seront ajoutées l›année prochaine.

En ce qui concerne les préparatifs pour le QSR 2023, l’EIHA a agréé une évaluation de l’indicateur sur les matières plastiques ingérées par les fulmars et un nouvel indicateur commun sur le risque d’impact des bruits impulsifs. Le Comité a également produit une série de neuf rapports contributifs concernant les activités humaines qui ont un impact sur le milieu marin, entre autres des activités comme la pêche, l’aquaculture, le transport maritime et les énergies renouvelables. Les informations clés tirées de ces rapports seront intégrées dans une seule évaluation thématique des activités humaines pour le QSR.

L’EIHA a bien avancé en 2021 vers l’achèvement du premier Plan d’action régional sur les déchets marins (PAR-ML) d’OSPAR. Il s’agissait entre autres d’agréer la publication de rapports concernant les redevances et les sanctions, la gestion des déchets et les sacs en plastique ; d’agréer des lignes directrices sur les granulés de plastique ; et d’une série de notes d’information pour les actions et de rapports techniques. En juin 2021, 25 des 32 actions collectives initiales étaient considérées comme terminées. L’EIHA a également bien fait avancer l’élaboration initiale du deuxième PAR-ML et a lancé un processus de consultation pour recueillir des idées sur le contenu du prochain PAR-ML.

Chair of EIHA: John Mouat (United Kingdom)

Au cours de ces dernières années, nous avons considérablement amélioré notre compréhension des pressions et des impacts des bruits sous-marins. Outre le développement d’indicateurs pour les bruits impulsifs, l’EIHA possède maintenant la capacité requise pour quantifier et évaluer la pression créée par les bruits sous-marins continus ou ambiants, qui proviennent essentiellement du transport maritime, notamment grâce aux projets Jomopans et JONAS, qui sont financés par l’UE. Les premiers résultats pour la mer du Nord ont été examinés par l’EIHA et une première évaluation des indicateurs pour le QSR devrait être finalisée sous peu.

Parmi les autres développements importants qui ont eu lieu au sein de l’EIHA, on peut mentionner la publication d’un document de fond technique sur l’exploitation minière des grands fonds marins (DSM), l’accord concernant la mise en place d’un groupe intersessionnel par correspondance (ICG) sur les énergies renouvelables offshore, pour tenir compte de l’essor majeur que devrait connaître le développement de ces énergies et de l’objectif énoncé dans la NEAES, indiquant qu’il faut s’assurer que le développement est réalisé de manière durable, sans nuire au milieu marin. L’EIHA a également examiné une compilation d’informations sur les rejets de substances dangereuses dans le milieu marin provenant des épurateurs de gaz de combustion en circuit ouvert installés sur les navires dans la zone d’OSPAR ; ces informations indiquent une grande disparité entre les réglementations nationales et un manque de données sur le volume des rejets des systèmes d’épuration des gaz d’échappement ainsi que sur la zone où les rejets ont lieu. OSPAR est convenue d’envoyer des informations sur ces travaux à l’Organisation maritime internationale en vue de leur examen.

Enfin, l’EIHA a élu Jonas Pålsson (Suède) et Ingunn Lindeman (Norvège) comme nouveaux Vice-présidents de l’EIHA, en adressant ses remerciements à Hanne-Grete Nilsen (Norvège), qui a quitté son poste.

Exploitation minière des grands fonds marins

OSPAR évalue et gère un large éventail d'activités humaines, dont l'extraction de ressources non vivantes, en particulier par l'intermédiaire de son Comité Industrie de l'offshore (OIC) et de l'EIHA.

En 2019, la Commission OSPAR est convenue de mettre en place un groupe de travail sur l'exploitation minière des grands fonds marins afin, entre autres, d'avoir des échanges d'informations et de positions relatives à l'exploitation minière des grands fonds marins et d'aider les Parties contractantes à s'assurer du respect des obligations en vertu de la Convention OSPAR.

Dans la zone maritime d'OSPAR, on a identifié plusieurs zones qui, à l'avenir, pourraient être visées par des activités d'exploration/d'exploitation minières (Figure 1).

En vertu de la loi actuelle sur les minerais sous-marins, le gouvernement norvégien a lancé l'année dernière un processus d'ouverture pour des activités minières offshore, comprenant une étude d'impact[1,2,3]. On prévoit une décision à ce sujet au début de 2023 – au plus tôt, d'éventuelles demandes de permis pourraient être soumises au cours de cette même année. Un programme gouvernemental d'acquisition de données est en place depuis 2018 (données géologiques et géophysiques).

Aucune autre Partie contractante d'OSPAR n'a signalé d'activités de prospection, d'exploration ou d'exploitation concernant des minerais en haute mer dans la zone maritime d'OSPAR, qu'il s'agisse d'opérations en cours ou prévues.

En 2021, OSPAR a publié un rapport technique, préparé par le groupe de travail et approuvé par l'intermédiaire du Comité EIHA, contenant les informations scientifiques, technologiques et de gouvernance de haut niveau les plus récentes sur l'exploitation minière des grands fonds marins et présentant un intérêt pour les Parties contractantes d'OSPAR. Le rapport concerne la demande mondiale en minerais, la gouvernance de l'exploitation

minière des fonds marins, les ressources et activités dans la zone maritime d'OSPAR, les techniques et technologies d'exploitation minière, les effets environnementaux, la gestion environnementale, y compris l'atténuation, la restauration et la surveillance, et les lacunes dans les connaissances.

Le rapport technique conclut qu'OSPAR devra examiner comment il convient de traiter les lacunes dans les connaissances et les incertitudes identifiées, en se penchant entre autres sur les actions nécessaires pour garantir le respect des obligations générales et des mesures et approches spécifiques agréées en vertu de la Convention et de ses annexes.

Un deuxième rapport de cette série fera la synthèse des principes, mesures et approches d'OSPAR qui sont applicables/pertinents à l'exploitation minière des grands fonds marins.

1. Compilation et mise en page : Direction norvégienne du pétrole, Stavanger, Norvège.

2. Contexte bathymétrique : https://www.ncei.noaa.gov/archive/accession/0150537 [consulté le 16/02/2021]

3. Informations sur les ressources : https://royalsociety.org/topics-policy/projects/future-ocean-resources/ [consulté le 16/02/2021]

4. Informations sur les ressources : Direction norvégienne du pétrole, Stavanger, Norvège.

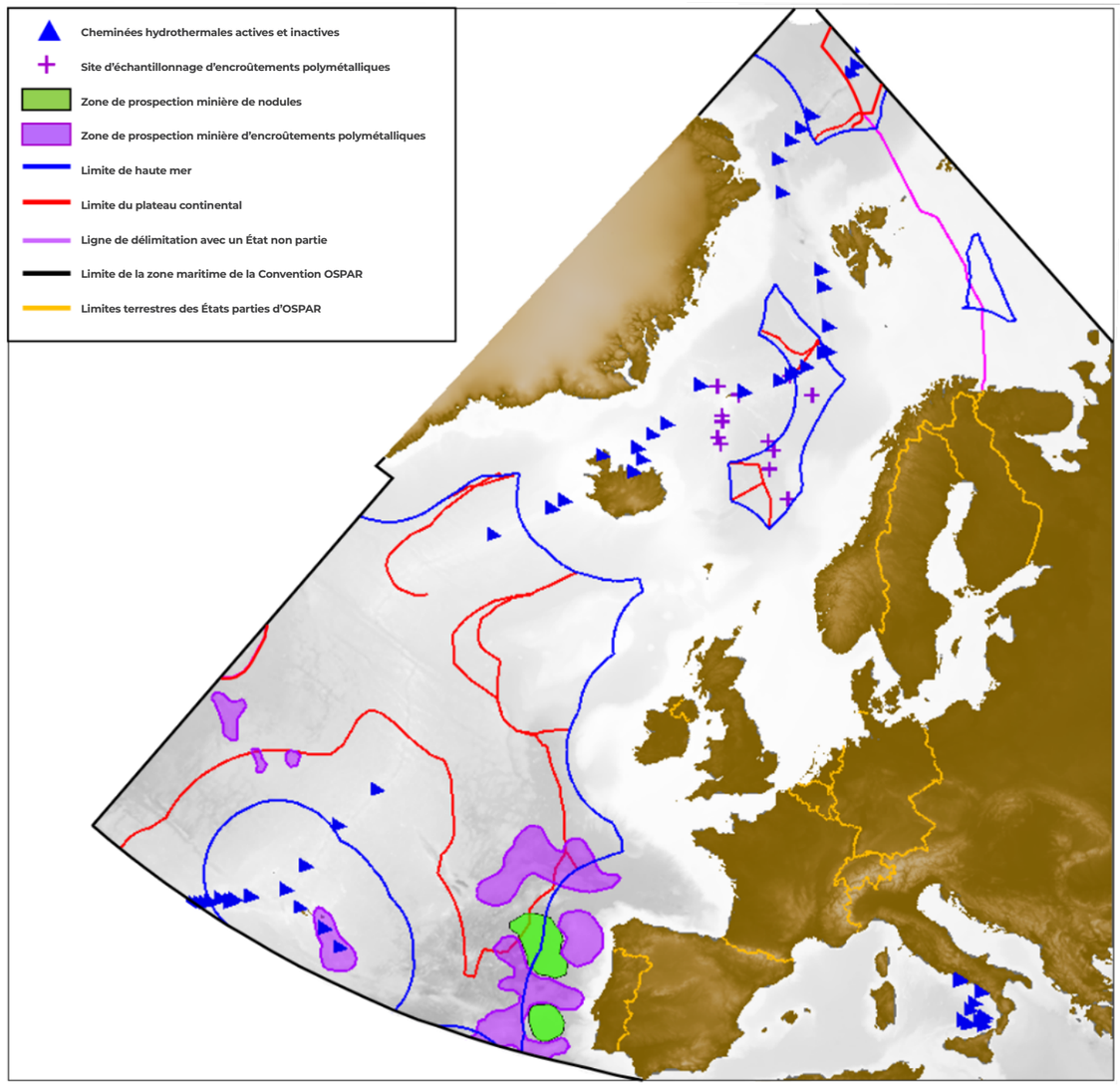

Figure 1. Compilation des gisements de minerais métalliques confirmés et potentiels en eaux profondes dans la zone d'OSPAR[1]. Les zones océaniques sont coupées suivant les limites de la zone maritime d'OSPAR (lignes noires). La limite de haute mer (lignes bleues) est la limite entre la zone maritime d'OSPAR et les Zones économiques exclusives (ZEE) combinées de tous les États côtiers à l'intérieur de la zone maritime d'OSPAR et adjacentes à celle-ci. Les lignes rouges indiquent les limites extérieures du plateau continental des États côtiers au-delà des 200 milles marins, telles qu'elles ont été soumises à, ou recommandées par, la Commission des limites du plateau continental (CLPC). Données bathymétriques : SRTM15_PLUS, de la NOAA (National Oceanic and Atmospheric Administration)[2]. Données et informations sur les ressources : Royal Society[3] et Direction norvégienne du pétrole[4].

Substances dangereuses et eutrophisation

Le Comité Substances dangereuses et eutrophisation (HASEC) d'OSPAR s'est réuni du 5 au 7 octobre 2020 et du 22 au 25 mars 2021. Ces réunions concernaient essentiellement l'avancement du travail sur les évaluations des substances dangereuses devant faire l'objet d'actions prioritaires et les contributions au QSR 2023.

L'HASEC a élaboré une feuille de route pour formaliser le processus d'élaboration de la Liste OSPAR des produits chimiques prioritaires (LCPA) et de la Liste OSPAR des substances potentiellement préoccupantes (LSPC) ; le Comité continue d'examiner continuellement ses actions et a mis sur pied un ICG sur les actions et recommandations (ICG-MaRE).

Le Groupe de travail sur les apports dans le milieu marin (INPUT) a souligné la nécessité de disposer en temps voulu de données exactes sur les apports fluviaux, y compris des informations sur les flux des Parties contractantes, pour les indicateurs et les évaluations thématiques qui contribueront au QSR. Un groupe de travail a été mis en place pour rédiger les indicateurs et les rapports des évaluations thématiques pour le QSR 2023, concernant entre autres le traitement et l'utilisation des boues d'épuration, les pratiques environnementales en vue de la réduction des apports à l'environnement des pesticides employés dans l'agriculture, ou le nettoyage dans l'eau pour les navires.

Dans ce contexte, on a vu le renforcement d'autres possibilités de collaboration avec les programmes de surveillance et d'évaluation de Conventions sur des mers régionales voisines. La coopération croissante avec HELCOM favorise l'échange des meilleures pratiques entre les deux régions, et aide OSPAR à canaliser les efforts vers la modernisation de la base de données sur les apports fluviaux et les rejets directs (RID), en assurant son efficacité et sa continuité à l'avenir.

L'HASEC continue de travailler avec le CIEM sur l'harmonisation de la Procédure commune entre les Parties contractantes, par le biais des outils semi-automatisés d'évaluation de l'eutrophisation et des substances dangereuses, nommément l'Outil d'évaluation de l'eutrophisation pour la Procédure commune (COMPEAT), et l'Outil d'OSPAR pour l'évaluation des substances dangereuses (OHAT).

Le Groupe de travail sur la surveillance et sur les tendances et effets des substances dans le milieu marin (MIME) a mis en place un groupe de contact réunissant des experts qui, avec le soutien des Secrétariats de l'AMAP, d'HELCOM, du CIEM et d'OSPAR, sont chargés d'étudier des moyens d'opérationnaliser les données et les processus d'évaluation, y compris le codage et le développement des trois outils d'évaluation des substances dangereuses (Hazardous Assessments Tools (HAT)) qui sont hébergés par le CIEM pour l'Arctique, la mer Baltique et l'Atlantique du Nord-Est.

Les réunions ont été présidées par Philip Axe (Suède), qui restera Président jusqu'en 2022. L'HASEC a remercié la Secrétaire adjointe, Jo Foden, pour son soutien et son attachement aux travaux du Comité au cours des six dernières années.

Chair of HASEC: Philip Axe (Sweden)

Industrie de l'offshore

Le Comité Industrie de l'offshore (OIC) d'OSPAR s'est réuni en ligne du 9 au 11 mars 2021.

En ce qui concerne l'eau de production, l'OIC a modifié l'Accord OSPAR 2012/7 sur les Lignes directrices à l'appui de la Recommandation 2012/5 relative à une approche basée sur le risque de la gestion des rejets d'eau de production des installations offshore. Un groupe ad hoc dirigé par le Royaume-Uni a été mis en place pour examiner les recommandations du Projet conjoint de l'industrie (JIP) sur l'utilisation d'analyseurs en ligne de la teneur en hydrocarbures de l'eau pour la notification des hydrocarbures dispersés dans les rejets d'eau de production.

En ce qui concerne les produits chimiques d'offshore, l'OIC a examiné la Liste OSPAR de substances/préparations utilisées et rejetées en offshore, et considérées comme ne présentant que peu de risque pour l'environnement, voire aucun (PLONOR), et est convenu de supprimer l'éthanol de la Liste en raison de son potentiel de reprotoxicité. Des discussions ont eu lieu au sujet des recommandations de l'ICG-REACH sur l'harmonisation du Système obligatoire et harmonisé de contrôle (HMCS) et du Règlement REACH, et aucune objection n'a été soulevée à l'encontre de l'avancement de la proposition d'appel d'offres de l'EOSCA et de l'IOGP. Un Accord consolidé concernant l'Orientation sur l'évaluation de la toxicité des substances utilisées et rejetées en offshore en vertu de la Recommandation OSPAR 2017/01 (telle que modifiée) sur le Système harmonisé de présélection des produits chimiques d'offshore (Accord OSPAR 2021-07) a été adopté. Enfin, l'OIC a modifié la Recommandation OSPAR 2010/3 relative à un Formulaire harmonisé de notification des produits chimiques d'offshore (HOCNF) afin d'évaluer l'importance de l'utilisation et des rejets de matières plastiques, y compris les microplastiques, présentes dans des produits chimiques provenant de sources offshore.

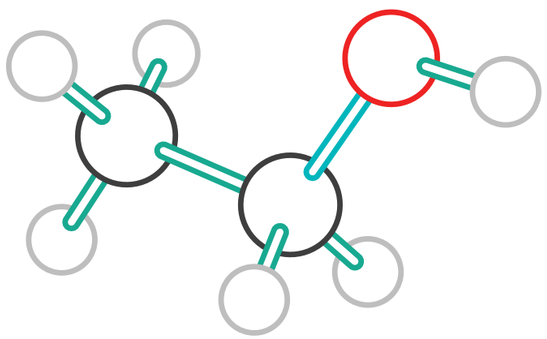

L'OIC a examiné des projets de capture et de stockage du carbone (CCS) dans l'Atlantique du Nord-Est présentés par les Parties contractantes et par l'industrie (IOGP) ; il est convenu d'examiner les exigences actuelles en matière de notification de la surveillance de l'environnement dans le cadre des projets CCS.

En ce qui concerne le déclassement, le Royaume-Uni et l'IOGP ont fait le point sur l'avancée des technologies disponibles pour l'enlèvement des installations offshore, afin de traiter les catégories de dérogations figurant dans l'Annexe I de la Décision 98/3. Au cours de la période 2020-2021, un processus de consultation a eu lieu au titre de la Décision OSPAR 98/3 sur l'élimination des installations offshore désaffectées, concernant l'intention du Royaume-Uni d'accorder une dérogation pour l'abandon in situ des bases du treillis en acier de la plateforme Brae Bravo. Une Réunion consultative spéciale, chargée d'examiner les objections soulevées par certaines Parties contractantes à l'encontre de la proposition de dérogation, devrait se tenir ultérieurement en 2021.

L'OIC a modifié la Recommandation OSPAR 2003/5 visant à promouvoir l'utilisation et la mise en œuvre de systèmes de management environnemental (SME) par l'industrie de l'offshore.

L'OIC a finalisé l'Évaluation des impacts des rejets d'hydrocarbures et de produits chimiques dans l'eau de production sur le milieu marin, préparée par le Danemark, et le Rapport d'évaluation sur les rejets, déversements et émissions provenant d'installations pétrolières et gazières offshore pour la période 2009-2019. Ces deux publications serviront à préparer l'évaluation d'ensemble et l'évaluation thématique de l'OIC, qui contribueront au QSR 2023. L'OIC a également mis à jour l'Inventaire OSPAR des installations pétrolières et gazières offshore dans la zone maritime d'OSPAR.

Saravanan Marappan (Royaume-Uni) a présidé une réunion fructueuse. L'OIC a fait ses adieux à Kurt Machetanz (Allemagne), Thomas Collette (Pays-Bas), Wendy Brown (IOGP) et Jo Foden (Secrétariat), en les remerciant pour leurs contributions et pour l'engagement dont ils ont fait preuve.

Substances radioactives

Le Comité Substances radioactives (RSC) d'OSPAR s'est réuni en ligne du 9 au 11 février 2021.

Le RSC est convenu que l'ICG ayant pour mission de produire et de tester une méthode pour évaluer la définition « les concentrations additionnelles dans le milieu marin au-dessus des niveaux historiques sont proches de zéro » (ICG-CTZ) mettrait à jour l'Accord 2016-07 concernant une méthodologie pour la dérivation et l'application de critères d'évaluation environnementale, afin d'inclure l'évaluation des niveaux proches des niveaux historiques (CTHL (Close to Historic Levels)), déjà agréée par le RSC et utilisée dans la préparation de la 5ème Évaluation périodique.

Le RSC est convenu que l'ICG sur la « modélisation des concentrations additionnelles de matériaux radioactifs naturels (NORM) dans l'eau de mer provenant des rejets d'eau de production du secteur pétrolier et gazier offshore » (ICG-MOD) préparerait une publication sur les approches de modélisation en champ proche et en champ lointain, en vue d'une utilisation dans la 5ème Évaluation périodique.

Le RSC 2021 a commencé la 8ème campagne de notification par les Parties contractantes d'OSPAR de la mise en œuvre des Meilleures techniques disponibles (BAT)/ des Meilleures pratiques environnementales (BEP) pour les rejets radioactifs en vertu de la Recommandation OSPAR 2018/01 avec un exposé de la Suède.

Le RSC a préparé le Rapport annuel 2019 et l'évaluation des rejets du secteur nucléaire et du secteur non nucléaire, ainsi que les données annuelles de 2019 sur les concentrations environnementales de radionucléides dans le milieu marin.

Le RSC est convenu de mettre à jour les Accords OSPAR 2013-10 et 2013-11 concernant la notification des rejets de substances radioactives provenant du secteur nucléaire et du secteur non nucléaire.

Un ICG sur la coopération entre le RSC et l'OIC a été créé pour maintenir la bonne coopération qui existe entre les deux Comités et faire avancer le dialogue entre ceux-ci.

La 5ème Évaluation périodique et l'évaluation thématique du RSC, qui contribueront au QSR 2023, sont en cours de préparation par l'ICG pour la 5ème évaluation périodique (5PE), qui évaluera les rejets, les concentrations dans l'environnement et les impacts radiologiques sur l'homme et sur le biote au cours de la période 2012-2018. Le RSC a révisé l'analyse statistique des données sur les rejets et des données de concentration dans l'environnement et a adopté un plan pour la 5PE ainsi qu'un calendrier pour la préparation de la 5PE et de l'évaluation thématique du RSC.

La réunion était présidée par Justin Gwynn (Norvège). Kins Leonard (Royaume-Uni) a pris sa retraite, après de nombreuses années durant lesquelles il s'est activement consacré à ses fonctions de Vice-président, et on l'a remercié pour son soutien et son enthousiasme. Adam Stackhouse (Royaume-Uni) a été élu Vice-président du RSC

Activités interdisciplinaires

Selon le Règlement intérieur d'OSPAR, « OSPAR a pris l›engagement de mettre à la disposition du grand public autant d›informations que possible… ». Le Système de gestion des données et informations d'OSPAR (ODIMS) et le Portail Évaluations d'OSPAR (OAP) sont les outils utilisés pour respecter cet engagement. Il est essentiel de conserver un système robuste et pertinent et récemment, il a été nécessaire de mettre la structure d'ODIMS à niveau avec les dernières versions des logiciels de support. Nous en avons également profité pour effectuer plusieurs mises à niveau à l'aide des dernières fonctionnalités logicielles. Il y a une page d'accueil améliorée sur laquelle il est plus facile de naviguer, un filtrage selon différentes catégories (d'un niveau détaillé, jusqu'aux soumissions individuelles, à un niveau plus général, permettant d'accéder à des données sur des thèmes généraux) ; un nouvel outil utilisateur permet aussi de produire des cartes.

Dans les coulisses, grâce à plusieurs outils de gestion des données, le Secrétariat sera mieux à même d'aider les Parties contractantes à fournir les données sur lesquelles s'appuient les travaux d'OSPAR.

Les flux de données ne sont pas tous gérés par le Secrétariat d'OSPAR, et pour nous assurer qu'ODIMS est le seul point d'entrée pour les données d'OSPAR, nous faisons appel à des services Web ; ceux-ci peuvent être difficiles à gérer, particulièrement en raison du volume croissant des données et de la dépendance vis-à-vis des communications d'un ordinateur à l'autre. De nouveaux outils permettent à l'équipe chargée des données de voir quand un service ne répond pas, et de prendre des mesures pour remettre les données en ligne.

Coopération internationale

OSPAR et les Objectifs de développement durable des Nations Unies

Pourquoi est-ce important ?

En tant que l'une des principales conventions sur les mers régionales, OSPAR s'est engagée à relever les défis auxquels l'océan est confronté. L'Agenda 2030 des Nations unies pour le développement durable a été adopté par l'Assemblée générale des Nations Unies en septembre 2015. En 2017 la Conférence des Nations Unies visant à appuyer la réalisation de l'Objectif de développement durable (ODD) 14 (Vie aquatique) a exhorté les Parties contractantes à renforcer et à promouvoir des partenariats multipartites efficaces et transparents en améliorant l'engagement des gouvernements avec les organismes régionaux tels qu'OSPAR pour soutenir et coordonner les pays afin d'atteindre l'Objectif..

Quelles sont les mesures prises par OSPAR ?

Les travaux d'OSPAR contribuent aux efforts du réseau des conventions sur les mers régionales et des gouvernements nationaux pour mettre en œuvre les ODD, en particulier l'objectif 14 - Vie aquatique : Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable.

OSPAR a pris deux engagements volontaires en 2017 axés sur les travaux visant à réaliser l'ODD 14, en sus de la portée des travaux réguliers d'OSPAR qui contribuent également à la réalisation des objectifs. En 2021, les Parties contractantes d'OSPAR ajouteront un engagement supplémentaire pour minimiser et traiter les impacts de l'acidification des océans, notamment par une coopération scientifique renforcée à tous les niveaux.

Le nouvel engagement volontaire engage OSPAR à :

- poursuivre le développement de ses programmes régionaux de surveillance et d'évaluation de l'acidification des océans ;
- étudier les impacts sur le milieu marin des diminutions actuelles et prévues du pH ; et
- collaborer avec d'autres organisations régionales et réseaux scientifiques dans le cadre de ses travaux sur l'acidification des océans.

En outre, OSPAR a produit un document démontrant comment l'ensemble des travaux d'OSPAR contribue à la réalisation des ODD. Le but de ce document est de mettre en évidence l'action d'OSPAR afin qu'elle partage ses connaissances, ses données et ses expériences pour aider à renforcer les capacités dans le monde entier.

Quelles sont les bénéfices pour l'Atlantique du Nord-est ?

La santé et la prospérité future de l'Atlantique du Nord-est reposent sur une bonne coopération régionale et mondiale. Travailler en étroite collaboration avec ceux qui partagent nos mers offre des moyens rentables et efficaces de s'attaquer aux problèmes transfrontaliers auxquels l'océan est confronté.

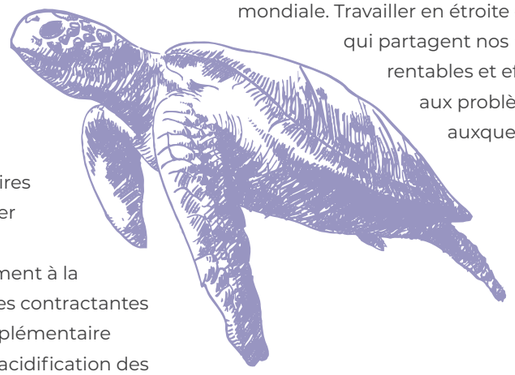

OSPAR et l'Accord de Bonn : unir les efforts pour protéger le milieu marin

Pourquoi est-ce important ?

OSPAR et l'Accord de Bonn ont des compétences et des responsabilités complémentaires pour la protection du milieu marin dans la zone de l'Atlantique du Nord-Est et de la mer du Nord, respectivement.

L'Accord de Bonn concernant la coopération en matière de lutte contre la pollution de la mer du Nord par les hydrocarbures et autres substances dangereuses est le mécanisme selon lequel ses Parties contractantes s'unissent pour lutter contre la pollution dans la zone de la mer du Nord et ses alentours due aux catastrophes maritimes et à la pollution chronique provenant des navires et des installations offshore. La prévention, la préparation, et l'intervention sont les trois principaux piliers du plan d'action stratégique de l'Accord de Bonn qui vise à minimiser autant que possible la menace de la pollution, tant accidentelle qu'illégale, provenant de la navigation et d'autres activités maritimes.

En travaillant ensemble, OSPAR et l'Accord de Bonn peuvent assurer une meilleure protection du milieu marin, plus cohérente et plus rentable.

Quelles sont les mesures prises par OSPAR ?

En signant un mémorandum d'entente (MoU), OSPAR s'engage à renforcer la collaboration et le partenariat avec l'Accord de Bonn. Les deux organisations ont des domaines d'intérêt commun, tels que la pollution due aux activités pétrolières et gazières offshore, la surveillance et l'évaluation de l'impact environnemental d'une "pollution aiguë significative" au titre de la directive-cadre "Stratégie pour le milieu marin" de l'UE, les déchets marins provenant de la navigation, la mise en œuvre, les enquêtes et les poursuites concernant les infractions à la convention MARPOL en matière de pollution maritime, l'évaluation des risques, etc. Plusieurs comités OSPAR ainsi que le réseau des enquêteurs et des procureurs de la mer du Nord d'OSPAR travaillent sur ces questions en liaison avec l'Accord de Bonn.

Quelles sont les bénéfices pour l'Atlantique du Nord-est ?

Une collaboration plus étroite entre les deux organisations les aidera à atteindre les objectifs de la Stratégie pour le milieu marin de l'Atlantique du Nord-Est 2030 d'OSPAR et du Plan d'action stratégique de l'Accord de Bonn qui pourraient bénéficier d'une collaboration mutuelle. Grâce au mémorandum d'entente, OSPAR et l'Accord de Bonn échangeront des informations et partageront leur expérience dans des domaines d'intérêt commun afin de parvenir aux mers plus propres et plus saines et de préserver l'écosystème marin, notamment en prévenant et en luttant contre les incidents de pollution marine, les menaces et les risques pour le milieu marin.

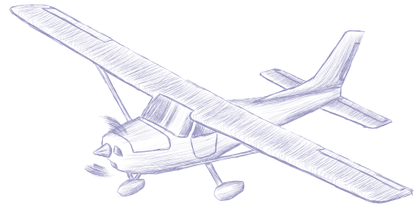

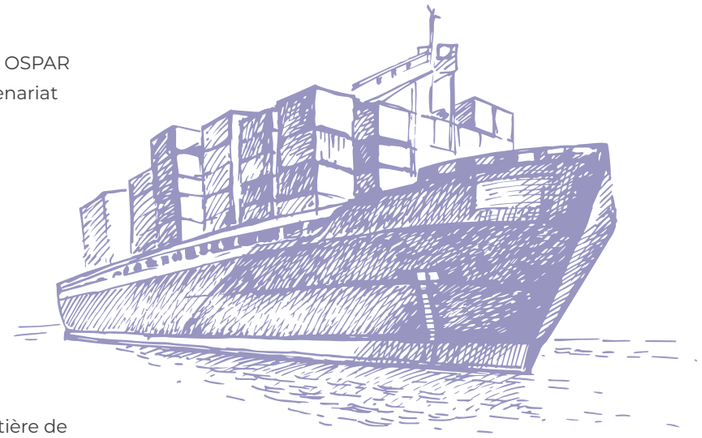

Collaboration d'OSPAR avec d'autres organisations internationales

Commission des mammifères marins de l'Atlantique Nord (CMMAN)

OSPAR et la CMMAN envisagent l'élaboration d'un Mémorandum d'entente, en vue d'améliorer le partage et la communication des informations. Le travail d'élaboration de l'accord est toujours en cours, et il n'a pas été possible de conclure la rédaction au cours du dernier cycle de réunions, en raison des circonstances et des échéanciers problématiques liés au report des réunions.

Commission de la mer des Sargasses

Le HOD est convenu d'inviter le Secrétariat à travailler en collaboration avec la Commission de la mer des Sargasses en vue d'élaborer une proposition de Mémorandum d'entente. Le Secrétariat n'a pas été en mesure de prioriser cette action au cours du dernier cycle de réunions, mais tentera de faire avancer ce travail en 2022. Il pourrait être particulièrement intéressant, pour OSPAR, de développer le partage d'informations sur des thèmes concernant la zone située au-delà des limites de la juridiction nationale avec la Commission de la mer des Sargasses.

Convention sur la diversité biologique (CDB)

Le HOD est convenu d'inviter le Secrétariat à collaborer avec le Secrétariat de la CDB en vue de préparer une Lettre de coopération ; celle-ci sera traitée en priorité, vu l'importance de l'engagement d'OSPAR à produire des travaux pouvant contribuer à la mise en place du Cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 de la CDB. Lors des communications avec le Secrétariat de la CDB, il a été convenu que cette lettre pourrait mettre l'accent sur la manière dont les Tâches du Plan de mise en œuvre de la NEAES 2030 d'OSPAR pourraient contribuer à la mise en place du Cadre mondial de la biodiversité de la CDB. Une fois que la NEAES 2030 aura été agréée et que la CDB aura lancé le Cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020, le moment sera venu pour d'autres étapes concrètes dans l'élaboration d'une Lettre de coopération.

Le Secrétariat a suivi l'élaboration du Cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 de la CDB en participant à plusieurs webinaires organisés par la CDB au cours du dernier cycle de réunions. Les webinaires avaient des thèmes divers et s'adressaient à un large éventail de parties prenantes.

Dispositions collectives

En accord avec le Secrétariat de la Commission des pêches de l'Atlantique du Nord-Est (CPANE), il a été convenu que, pour être efficaces, les réunions dans le cadre des Dispositions collectives devraient se tenir sous forme de réunions physiques. Par conséquent, aucune réunion n'a eu lieu au cours du cycle de réunions 2020-2021. Les réunions dans le cadre des Dispositions collectives sont un forum de dialogue et d'échange d'informations. Plusieurs thèmes ont été proposés pour l'ordre du jour de la prochaine réunion, prévue à titre provisoire pour janvier 2022. Il s'agit notamment d'autres mesures collaboratives pour la protection des élasmobranches des grands fonds, et d'une discussion sur les intérêts communs que nous pourrions avoir à adopter d'autres mesures efficaces de conservation par zone (OECM).

Conseil de l'Arctique

Le Secrétariat a assisté (virtuellement) à la Réunion ministérielle du Conseil de l'Arctique, qui s'est tenue le 20 mai 2021. Les participants à la réunion ont agréé le tout premier Plan stratégique du Conseil de l'Arctique. Ils ont aussi célébré le succès de la présidence de l'Islande, en accueillant positivement le début d'une période de deux ans durant laquelle la présidence sera assurée par la Fédération de Russie. Plus tôt dans l'année, le Secrétaire exécutif a écrit au Président des Hauts fonctionnaires de l'Arctique (SAO) en vue de renforcer la coopération et la collaboration entre OSPAR et le Conseil de l'Arctique. Les discussions sur la meilleure façon de faire avancer ce dialogue renforcé se poursuivront au cours du prochain cycle de réunions.

La réunion du Groupe d'experts sur les rayonnements (RAD EG) du Groupe de travail sur la préparation aux situations d'urgence, la prévention et l'intervention (EPPR) du Conseil de l'Arctique s'est tenue les 15 et 16 juin 2021 ; Justin Gwynn, Président du Comité Substances radioactives (RSC), y a fait le point sur les travaux concernant les rayonnements dans le cadre d'OSPAR afin d'explorer des synergies éventuelles entre le RSC et le RAD EG de l'EPPR.

La Réunion plénière du Groupe de travail sur la préparation aux situations d'urgence, la prévention et l'intervention (EPPR) du Conseil de l'Arctique s'est tenue les 22 et 23 juin 2021, et le Secrétariat y a participé. Les activités futures de l'EPPR et son planning ont fait l'objet de discussions à la lumière de la récente Déclaration ministérielle et du nouveau Plan stratégique du Conseil de l'Arctique. On a communiqué les dernières informations sur des projets en cours, concernant entre autres les nouveaux carburants à faible teneur en soufre, et les participants à la réunion sont convenus d'entreprendre de nouveaux projets, portant par exemple sur les capacités dans le domaine des rayonnements et l'analyse des conséquences.

Nations unies

Assemblée générale des Nations unies

OSPAR a présenté un rapport sur ses principales activités, à titre de contribution au rapport annuel du Secrétaire général sur les océans et le droit de la mer, conformément à la résolution 75/239 du 31 décembre 2020 de l'Assemblée générale des Nations unies, intitulée « Les océans et le droit de la mer ».

Programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE)

Le Secrétariat a participé à des réunions en ligne et a contribué à l'élaboration des Orientations stratégiques pour les mers régionales du PNUE pour la période de 2022 à 2025, qui visent à renforcer la coopération entre le PNUE et les Conventions et Plans d'action pour les mers régionales, afin d'intégrer plus efficacement les politiques et programmes concernant les océans dans le courant dominant. Le lancement officiel des Orientations stratégiques pour les mers régionales aura lieu lors d'une réunion prévue pour le 19 janvier 2022.

Union européenne

Le Secrétariat s'est joint à la conférence finale de l'étude commandée par la CE, concernant les évaluations coordonnées d'espèces et habitats marins au titre des Directives relatives aux oiseaux et aux habitats naturels et de la Directive-cadre Stratégie pour le milieu marin (DCSMM). L'étude avait pour objectif global, en se fondant sur des données probantes, de comprendre le niveau actuel de coordination, d'alignement et d'efficacité de la surveillance, de l'évaluation et de la notification concernant les espèces et habitats marins en vertu des Directives relatives aux oiseaux et aux habitats naturels et de la DCSMM.

La réunion finale de la conférence a été organisée en vue d'échanger des réflexions sur les recommandations issues de la réunion. D'autres mesures seront prises en fonction des résultats, pour atteindre l'objectif : évaluer une seule fois, et utiliser de nombreuses fois.

Le Secrétariat a participé à la deuxième réunion du Groupe central d'experts travaillant dans le cadre de la DCSMM sur les déversements importants d'hydrocarbures ; cette réunion, organisée par la DG CCR, s'est tenue en ligne le 28 mai 2021. Ce groupe a été créé sous l'égide du Réseau d'experts qui travaille sur les contaminants dans le cadre de la DCSMM ; il a pour mission de traiter l'évaluation du BEE pour le critère D8C3 et la surveillance des impacts pour le critère D8C4. Des discussions ont eu lieu sur les seuils minimaux pour la notification des déversements en vertu de la DCSMM ; la notification des déversements en vertu de la DCSMM/d'autres cadres ; l'importance des déversements et les substances à couvrir. Les participants à la réunion ont agréé les étapes suivantes de la rédaction d'un document d'orientation, qui comprendront d'autres discussions sur la question de l'« importance » et l'utilisation d'un seuil de notification.

L'UE a financé plusieurs grands projets importants pour les travaux de l'EIHA. L'événement final pour le projet JOMOPANS, qui concerne les bruits ambiants en mer du Nord, a eu lieu le 30 juin ; cependant, on savait déjà qu'il y aurait une prolongation d'un an. Celle-ci permettra de s'appuyer sur le projet pour favoriser le bon déroulement de la phase de transition vers la mise en place d'un programme conjoint de surveillance d'OSPAR pour la mer du Nord. La dernière conférence en ligne pour le projet Clean Atlantic sur les déchets marins a eu lieu le 15 juin. Les produits de Clean Atlantic ont largement contribué à plusieurs des actions d'OSPAR sur les déchets marins. Dans la même veine, la réunion finale pour le projet INDICIT II – concernant le développement d'outils pour surveiller les impacts des déchets marins sur la faune marine – a eu lieu le 8 juillet. Les projets INDICIT ont contribué à l'élaboration d'une première évaluation de l'indicateur d'OSPAR sur l'ingestion de déchets marins par les tortues de mer.

HELCOM

Le Président et le Secrétaire exécutif d'OSPAR ont continué de travailler avec le Président et le Secrétaire exécutif d'HELCOM pour renforcer la collaboration et élaborer des initiatives conjointes. Un document d'opinion a été rédigé conjointement par les Présidents et les Secrétaires exécutifs pour attirer l'attention sur la valeur des deux organisations et les Réunions ministérielles à venir.

Le Groupe de travail conjoint OSPAR/HELCOM/CIEM sur les oiseaux de mer a mené à bien le premier programme de travail sur 3 ans. Le groupe a grandement bénéficié du partage des enseignements tirés et de l'élaboration de méthodologies conjointes d'évaluation des indicateurs communs. En 2021, un autre programme de travail sur 3 ans a été agréé, pour améliorer davantage la coordination et les synergies de travail. En 2021, le groupe se consacrera en particulier à l'élaboration de travaux visant à protéger les couloirs de migration des oiseaux de mer.

Un nouveau groupe d'experts OSPAR/HELCOM est en formation ; il aura pour mission de travailler en collaboration sur l'évaluation des espèces non indigènes. Le groupe visera à élaborer des méthodes comparables pour l'évaluation des indicateurs communs, et à explorer des synergies potentielles dans le traitement conjoint des données sur les espèces non indigènes. Les tâches du groupe seront définies dans le cadre d'un programme de travail sur 3 ans.

Dans le cadre du processus d'élaboration d'un nouveau Plan d'action régional sur les déchets marins, les membres de l'ICG-ML ont organisé une réunion le 1er juin avec HELCOM, la Convention de Barcelone, la Convention sur la protection de la mer Noire et la Commission européenne, afin d'échanger leurs impressions sur l'élaboration de plans d'action nouveaux ou actualisés. On a remarqué que de nombreux domaines pourraient se prêter à une collaboration et à des accords, les problèmes étant communs à toutes les régions. Pour ajouter de la valeur, une collaboration doit être ciblée et pratique, et il faut veiller à produire des avantages évidents pour tous et à ne pas en faire un processus qui pèserait encore plus sur les ressources. HELCOM organisera une autre réunion informelle en ligne vers la fin de 2021.

Commission des pêches de l'Atlantique du Nord-Est (CPANE)

Les Secrétariats d'OSPAR et de la CPANE ont continué de présenter des informations actualisées sur les travaux présentant un intérêt aux réunions des deux organisations. La CPANE a fait le point sur les travaux concernant les écosystèmes marins vulnérables et sa requête demandant un avis du CIEM sur les prises accessoires d'oiseaux de mer lors de la réunion de 2021 du BDC.

Organisation maritime internationale (OMI)

Le Secrétariat a participé à la Soixante-seizième session du Comité de protection du milieu marin (CPMM) de l'OMI (MEPC 76), qui s'est tenue en ligne du 10 au 17 juin 2021.

Convention de Barcelone

Groupe du pétrole et du gaz en mer

OSPAR a participé à la Troisième réunion du Sous-groupe sur l'impact environnemental du Groupe du pétrole et du gaz en mer de la Convention de Barcelone (OFOG), qui s'est tenue en ligne les 3 et 4 juin. Saravanan Marappan, Président de l'OIC, a fait un exposé expliquant le fonctionnement d'OSPAR et de son Comité Industrie de l'offshore (OIC).

Réseau méditerranéen d'agents chargés de l'application des lois

Le Président du NSN et le Secrétariat ont participé à la Quatrième réunion du Réseau méditerranéen d'agents chargés de l'application des lois relatives à MARPOL dans le cadre de la Convention de Barcelone (MENELAS), qui s'est tenue en ligne les 21 et 22 avril 2021.

Les discussions au cours de la réunion ont porté sur l'utilisation de rapports communs sur la détection de la pollution marine par les hydrocarbures et les enquêtes concernant cette pollution ; le niveau minimal commun des amendes administratives relatives à toutes les annexes de MARPOL ; et la création d'une base de données MENELAS sur les rejets illicites de polluants par les navires en Méditerranée, en liaison avec le NSN et l'UE/l'AESM.

Le Président du NSN a présenté les activités du Réseau d'enquêteurs et de procureurs de la mer du Nord, en faisant référence aux affaires d'application de l'Annexe VI de MARPOL qui ont été présentées et ont fait l'objet de discussions au sein du réseau. L'Accord de Bonn/le Secrétariat d'OSPAR ont présenté les résultats de l'Atelier d'experts sur l'Annexe VI de MARPOL, qui s'est tenu en février 2021. Le Réseau MENELAS travaillera en liaison avec le NSN et l'OTSOPA pour partager l'expérience et les meilleures pratiques en matière d'activités de surveillance et d'application de l'Annexe VI de MARPOL.

Les participants à la réunion ont conclu qu'un échange régulier d'informations entre MENELAS et les organisations régionales et internationales intéressées était essentiel pour progresser dans l'application des sanctions relatives aux infractions à MARPOL. À cet égard, le Secrétariat de MENELAS a participé à la réunion de 2021 du NSN.

Accord de Bonn

Le Secrétariat a informé les Comités d'OSPAR des principaux aboutissements de la réunion de 2020 de l'Accord de Bonn. En outre, certains Comités ont été invités à donner leur avis sur une approche (sous-)régionale commune du D8 de la DCSMM concernant les « épisodes significatifs de pollution aiguë » préparée par l'Accord de Bonn.

Participation d'OSPAR à des événements internationaux

MEDREGION

MEDREGION soutient les États membres méditerranéens dans la mise en œuvre de la Directive-cadre Stratégie pour le milieu marin, ainsi que pour la prise de décisions concernant le Bon état écologique et le programme de mesures, en contribuant à renforcer la coopération régionale.

La Commission OSPAR a apporté son soutien pour la mise à exécution du projet en tant que membre du comité consultatif, au sein duquel les bonnes pratiques en matière de coopération dans l'Atlantique du Nord-Ouest ont été partagées.

Le Secrétaire exécutif, Dominic Pattinson, et le Secrétaire exécutif adjoint, Alejandro Iglesias Campos, ont assisté à l'événement final, qui a réuni les parties prenantes, les autorités compétentes et les experts le 12 juillet 2021, et à l'Assemblée générale finale, qui s'est tenue le 13 juillet 2021.

Les partenaires du projet ont présenté les progrès réalisés en matière de disponibilité et de gestion des données et informations provenant de différentes sources pour la mise en œuvre de l'évaluation du bon état écologique marin. La cohérence entre les différentes politiques européennes et nationales mises en application dans ce contexte a également fait l'objet de discussions approfondies.

Au cours de l'Assemblée générale, les participants ont insisté sur la nécessité d'une collaboration entre les États membres et les pays tiers de la région, ainsi que d'une coordination efficace pour la mise en œuvre des mesures et recommandations proposées.

Monaco Blue Initiative

Le Secrétaire exécutif, Dominic Pattinson, a participé à la douzième édition de la Monaco Blue Initiative (MBI), qui s'est tenue en ligne le 22 mars 2021. Les participants ont bien accueilli les discours liminaires de S.A.S. le Prince Albert II de Monaco, de John Kerry (Envoyé spécial des États-Unis pour le climat) et de Mme Annick Girardin (ministre française de la Mer). La session a porté sur le rôle des négociations internationales pour une meilleure gouvernance des océans. Les principaux orateurs ont tous attiré l'attention sur les grands événements internationaux qui se tiendront cette année (BBNJ, UICN, CDB, COP26, Décennies des Nations unies, etc.) et ont réfléchi à la manière de créer des synergies entre ces processus pour accroître leur efficacité.

Projet PRE-DECOR : Réglementation et implications contractuelles du déclassement

Dans le cadre du projet PRE-DECOR, l'Université de Bergen et l'École des hautes études économiques norvégienne (NHH) ont organisé un webinaire le 19 mai 2021. Le Secrétariat a fait un exposé sur le cadre réglementaire d'OSPAR applicable au déclassement des structures de production d'énergie offshore, et le ministère norvégien du Pétrole a parlé du projet. PRE-DECOR (Réglementation et implications contractuelles du déclassement) est un projet de recherche financé par le Conseil norvégien de la recherche. Ce projet vise à étudier certains aspects critiques liés au déclassement sur les plans réglementaire et économique (comment procéder au déclassement, ce qui doit être enlevé, où, quelles sont les implications financières du déclassement, y a-t-il des différences entre les structures pétrolières, gazières et éoliennes offshore, etc.), et aussi bien d'un point de vue national, comparatif, que d'un point de vue international.

Projet de coopération contre la pollution causée par les hydrocarbures et les substances nocives et potentiellement dangereuses (HNS) dans la région de la Méditerranée occidentale (West MOPoCo).

L'événement final du Projet West MOPoCo s'est tenu en ligne le 14 avril 2021, avec la participation des bénéficiaires et des parties prenantes du projet.

Ce projet sur 2 ans (2019-2020), coordonné par le Secrétariat général de la mer (SGMer) (FR) et cofinancé par la DG ECHO (UE), visait à améliorer les capacités de prise de décision en cas d'urgence, à évaluer les plans d'urgence, et à renforcer la coopération et les procédures nationales d'urgence. Les produits livrables au titre de ces objectifs ont été présentés, ainsi que les accomplissements et des moyens qui pourraient permettre d'avancer dans ce domaine. Bien que le projet ait concerné principalement l'Algérie, la France, l'Italie, Malte, le Maroc, l'Espagne et la Tunisie, ses résultats pourraient également être utiles pour les autres pays méditerranéens et au niveau interrégional.

Le Manuel interrégional d'intervention en cas de pollution en mer par les HNS a été préparé par des experts du Cedre, de l'International Tanker Owners Pollution Federation Limited (ITOPF) et de l'Institut supérieur pour la protection et la recherche scientifique pour l'environnement en Italie (ISPRA), et approuvé conjointement par l'Accord de Bonn, le REMPEC et HELCOM. Le Manuel comprend une approche méthodologique, des informations opérationnelles et des spécifications régionales ; et il est disponible en anglais et en français. Une version Word a été préparée en vue d'une mise à jour par les accords régionaux le cas échéant.

Le Manuel a été publié sur la page Web de l'Accord de Bonn dans le cadre du Manuel de lutte contre la pollution.

Autres Accords, publications et flux de données

Autres Accords

Accords interdisciplinaires

Accord 2021-01 : Stratégie pour le milieu marin de l'Atlantique du Nord-Est (remplaçant l'Accord 2010-03)

Accord 2021-02 : Plan de mise en œuvre de la NEAES – état d'avancement et orientation

Accord 2021-03 : Mémorandum d'entente avec la Convention de Carthagène

Accord 2021-04 : Mémorandum d'entente avec l'Accord de Bonn

Accord 2013-02 : Règlement intérieur

Accord 2019-02 : Orientation pour le Bilan de santé 2023

Accord 2014-02 : Programme conjoint d'évaluation et de surveillance

Accord 2016-01 : Programme coordonné de surveillance de l'environnement

Accord 2019-01 : Orientation pour la préparation de projets de Décisions, de Recommandations et d'autres Dispositions d'OSPAR, de projets de documents de fond d'OSPAR et d'autres rapports

Accord 2001-13 : Procédure de publication des rapports

Comité Biodiversité

Accord 2008-06 : Liste OSPAR des espèces et habitats menacés et/ou en déclin

Accord 2008-07 : Descriptions des habitats figurant sur la Liste OSPAR des espèces et habitats menacés et/ou en déclin

Accord 2019-05 : Orientation sur l'élaboration d'évaluations de l'état des espèces et habitats figurant sur la Liste OSPAR des espèces et habitats menacés et/ou en déclin

Comité Impact environnemental des activités humaines

Accord 2021-05 : Lignes directrices du CEMP sur les bruits ambiants

Accord 2021-06 : Lignes directrices d'OSPAR à l'appui de la Recommandation 2021/x sur la réduction des pertes de granulés de plastique dans le milieu marin

Comité Industrie de l'offshore

Accord 2012-05 : Lignes directrices pour le remplissage du HOCNF

Accord 2012-07 sur les Lignes directrices pour l'approche basée sur le risque de la gestion des rejets d'eau de production des installations offshore

Accord 2021-07 : Orientation sur l'évaluation de la toxicité des substances utilisées et rejetées en offshore dans le cadre du Système harmonisé de présélection des produits chimiques d'offshore de la Recommandation OSPAR 2017/01, telle que modifiée par la Recommandation OSPAR 2019/04

Accord 2013-06 : Liste OSPAR de substances utilisées et rejetées en offshore, et considérées comme ne présentant que peu de risque pour l'environnement, voire aucun (PLONOR) – (Suppression de l'éthanol)

Comité Substances radioactives

Accord 2013-10 : Orientation et formulaire de notification pour la collecte de données sur les rejets liquides des installations nucléaires

Accord 2013-11 : Procédures de notification des rejets de substances radioactives provenant du secteur non nucléaire

Comité Substances dangereuses et eutrophisation

Accord 2016-04 : Lignes directrices du CEMP sur les substances dangereuses

Accord 2016-05 : Lignes directrices du CEMP sur une surveillance coordonnée pour l'eutrophisation, CAMP et RID

Publications

Publications interdisciplinaires

Rapport d'avancement sur la mise en œuvre des mesures d'OSPAR

OSPAR et les Objectifs de développement durable des Nations unies

Comité Biodiversité

Rapport de cas sur les communautés de haploops

Document de fond sur les communautés de haploops

Rapport de cas sur les forêts de laminaires

Document de fond sur les forêts de laminaires

Évaluation de l'état des bancs d'huître plate européenne et d'Ostrea edulis

Évaluation de l'état du guillemot de Brünnich

Évaluation de l'état du goéland brun

Évaluation de l'état du squale-chagrin commun

Évaluation de l'état du petit squale

Évaluation de l'état du pailona commun

Évaluation de l'état de l'ange de mer

Évaluation de l'état du pocheteau gris

Évaluation de l'état de la raie douce

Évaluation de l'état de la raie bouclée

Évaluation de l'état de la raie à bec pointu

Évaluation de l'état du requin pèlerin

Évaluation de l'état du requin-taupe

Évaluation de l'état de l'aiguillat commun

Fiche d'évaluation du réseau d'AMP

Comité Impacts environnementaux des activités humaines

Examen des notifications nationales concernant la mise en œuvre de la Recommandation OSPAR 2010/5 sur l'évaluation des impacts environnementaux sur les espèces et habitats menacés et/ou en déclin

Document OSPAR : Contexte technique de l'exploitation minière des grands fonds marins

Évaluation du Plan d'action régional pour la prévention et la gestion des déchets marins dans l'Atlantique du Nord-Est (Accord OSPAR 2014-1)

Document de fond sur les sanctions, peines et amendes infligées par les Parties contractantes d'OSPAR et d'HELCOM pour des infractions relatives à l'élimination de déchets en mer

Document de fond sur les lacunes et les meilleures pratiques en matière de gestion des déchets qui contribuent aux déchets marins

Étude exploratoire pour les sacs en plastique

Bilan de santé d'OSPAR : rapport contributif sur la production d'énergies renouvelables offshore

Évaluation actualisée de l'indicateur concernant les matières plastiques ingérées par les fulmars

Bilan de santé d'OSPAR : rapport contributif sur les pêches

Bilan de santé d'OSPAR : rapport contributif sur l'aquaculture

Bilan de santé d'OSPAR : rapport contributif sur le transport maritime et les ports

Bilan de santé d'OSPAR : rapport contributif sur l'extraction de ressources non vivantes

Bilan de santé d'OSPAR : rapport contributif sur l'agriculture

Bilan de santé d'OSPAR : rapport contributif sur la production et la consommation de matières plastiques

Bilan de santé 2023 : rapport contributif sur les eaux usées

Bilan de santé 2023 : rapport contributif sur les loisirs et le tourisme dans l'Atlantique du Nord-Est

Comité Substances dangereuses et eutrophisation

Document de fond sur les Teneurs ambiantes d'évaluation (BAC) pour les polybromodiphényléthers (PBDE) dans les poissons, les mollusques et les crustacés

Piste d'audit actualisée pour les critères d'évaluation environnementale (EAC) d'OSPAR et d'autres critères d'évaluation utilisés pour distinguer les éléments situés au-dessus et en dessous des seuils

Retombées atmosphériques d'azote dans la zone maritime d'OSPAR durant la période de 1995 à 2018

Étude et évaluation exhaustives des apports fluviaux et des rejets directs (RID) – rapport préparé avec les données de 2019

Niveaux et tendances des contaminants marins et de leurs effets biologiques – Évaluation en continu du CEMP pour 2021

Comité Industrie de l'offshore

Rapport OSPAR sur les rejets, déversements et émissions provenant d'installations offshore en 2019

Rapport d'évaluation sur les rejets, déversements et émissions provenant d'installations pétrolières et gazières offshore pour la période de 2009 à 2019

Rapport sur les impacts des rejets d'hydrocarbures et de produits chimiques dans l'eau de production sur le milieu marin

Comité Substances radioactives

Rapport de la Suède concernant la mise en œuvre de la Recommandation OSPAR 18/01 sur les rejets radioactifs

Rapport annuel et évaluation concernant les rejets liquides provenant des installations nucléaires en 2019

Rapport annuel et évaluation concernant les rejets de radionucléides provenant du secteur non nucléaire en 2019

Données

Comité Biodiversité

Aires marines protégées – 2020

Données sur les niveaux trophiques – ensemble de données pour le QSR

Données sur les cétacés – 2009-2019, ensemble de données pour le QSR

Comité Impacts environnementaux des activités humaines

Immersion et placement de déchets – 2019

Installations offshore de production d'énergies renouvelables – 2020

Découvertes de munitions – 2019

Bruits impulsifs – 2019

Particules de matières plastiques dans l'estomac des fulmars (publié mais accès limité) – 2019

Pêche aux déchets – 2019

Extraction de sable et de gravier – 2019

Données DATRAS sur les déchets provenant d'études par chalutage – 2019

Surveillance des déchets sur les plages – 2019

Comité Substances dangereuses et eutrophisation

Apports fluviaux et rejets directs – 2019

Données du CEMP – contaminants marins – 2021

Retombées atmosphériques de contaminants et de nutriments – 2019

Comité Industrie de l'offshore

Rejets, déversements et émissions provenant d'installations offshore – 2019

Inventaire des installations offshore – 2019

Comité Substances radioactives

Rejets liquides des installations nucléaires – 2019

Rejets liquides du secteur non nucléaire – 2019

Surveillance environnementale des concentrations de radionucléides dans le milieu marin – 2019

OSPAR COMMISSION

OSPAR Secretariat
The Aspect
12 Finsbury Square
London
EC2A 1AS
United Kingdom

OSPAR Publication 783/2021

+44 (0) 20 7430 5200
Secretariat@ospar.org

www.ospar.org